

Daillot s'efforce de conjuguer mobilier scolaire et idéal social

by La Tribune - mardi, mars 14, 2000

<https://www.correspondances.fr/daillot-sefforce-de-conjuguer-mobilier-scolaire-et-ideal-social/>

Le spécialiste du mobilier modulable pour crèches et maternelles entre au catalogue collectivités de la Camif. Daillot a aussi conclu un partenariat avec une entreprise hollandaise spécialisée dans le matériel adapté aux handicaps.

Jean-Jacques Daillot Psychosociologue de formation et artisan dans l'âme, a quitté le centre universitaire de coopération économique et sociale (Cuces), en 1975, dans l'unique ambition de créer à Ban-de-Lavelines (1.250 habitants dans les Vosges) une menuiserie qui permettrait de faire vivre sa famille dans un cadre de vie épanouissant. L'entreprise familiale se développe presque par hasard en 1980, lorsque le couple Daillot met au point le Réservascope, un casier en bois adapté à la réservation de courts de tennis. Seul sur ce créneau, Jean-Jacques Daillot embauche deux salariés pour répondre à la demande. Quatre ans plus tard, des instituteurs contactent le menuisier pour rénover l'école maternelle de Saint-Dié.

Père de deux fillettes, Jean-Jacques Daillot conçoit alors un espace de vie en bois brut aux formes douces et aux couleurs vives à usage des 2-5 ans. L'école est conquise, le bouche-à-oreille fonctionne et les commandes affluent. Les effectifs passent de quatre salariés en 1984 à vingt en 1991, trente en 1995 et trente-sept en 1999 pour un chiffre d'affaires de 13 millions de francs (1,98 million d'euros). Forte de cinq mille références, l'entreprise repose sur la créativité de son PDG. Jean-Jacques Daillot crée inlassablement toboggans et balancelles modulables, porte-manteaux, porte-chaussures, tables à langer équipées d'escaliers pour que les enfants de plus d'un an puissent y monter eux-mêmes, fauteuils galbés munis d'accoudoirs interchangeables convenant aux aides soignantes tant droitières que gauchères. Ce souci du détail, qui a conquis quelque cinq mille collectivités (40 % d'écoles, 40 % de garderies et 20 % de centres hospitaliers), constitue pourtant le talon d'Achille de l'entreprise.

Rémunérant ses salariés au-dessus des minima prévus, Daillot parvient à l'équilibre mais reste consciente de sa fragilité. Mutation industrielle. En 1998, les collectivités, tenues de mettre aux normes leurs installations, ont amputé leur budget mobilier, entraînant la stagnation du chiffre d'affaires alors que les effectifs de la PME continuaient de croître. Pionnier des 35 heures adoptées dès 1997 dans le cadre du volet offensif de la loi Robien, Jean-Jacques Daillot se remet mal d'avoir dû licencier cinq salariés l'an dernier. Pour accroître ses marges et accélérer la mutation industrielle de son entreprise, il a recruté un ingénieur en gestion de production et impliqué l'ensemble de ses salariés dans une formation.

Signé fin décembre, le référencement des produits au catalogue collectivités de la Camif devrait conforter la prospérité de la PME. Exportant d'ores et déjà 12 % de sa production au Japon, aux Etats-Unis et en Europe, Daillot a conclu un partenariat avec une entreprise hollandaise spécialisée dans le matériel adapté aux handicaps. Les deux PME commercialiseront leurs produits dans leurs pays respectifs. Les gains espérés permettront d'augmenter les salaires et aideront l'entrepreneur de cinquante-trois ans à réaliser son ambition : céder à ses salariés une entreprise saine.